Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260401-DE14CM010426-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01.04.2026

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 22
Représentés : 23
Date convocation : 26.03.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, jeudi 1er avril 2026, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, FIAMMINGO Jean-Luc, HARRAULT Stéphanie, BOUGUENNEC Yannick, BUQUEN Muriel, MAYADOUX Denis, LABBE Sylvie, ULVE Marielle, MAGUER Alain, ULVE Christophe, SILVESTRE Benoit, TURPIN Gwenn, NAYARADOU Nadine, CABON Vanessa, LE TALLEC Thomas, FLESCH Laurie, HUARD Romain, JAVAUDIN Nancy, PORTIER Laurent, MARSCHAL-PATUREAUX Corinne, MARISCAL Lionel, STANGUENNEC Viviane

ABSENTS EXCUSES : GEORGEL Bruno

REPRESENTÉS : GEORGEL Bruno a donné pouvoir à MAGUER Alain,

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUGUENNEC Yannick

14. Administration générale : Désignation d'un Référent égalité Femmes/Hommes

Vu la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 de transformation de la fonction publique, qui renforce les obligations des collectivités territoriales en matière d'égalité professionnelles Femmes/Hommes,
Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale produite en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe.
Considérant que dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion, il est obligatoire de veiller au respect de l'égalité Femmes/Hommes à tous les niveaux : promotions/avancements, valorisation des parcours, recrutements, rémunérations.

Considérant que la Commune a adhéré, en 2025, à la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes, M. le Maire propose de désigner un référent égalité Femmes/Hommes.

Vote :
Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la désignation de Mme BUQUEN Muriel, en tant que référente égalité Femmes/Hommes.

Adopté à l'unanimité par 23 voix Pour
0 voix Contre et 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 02/04/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT

MAIRIE DE REDENE 29 (FINISTERE)